

CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS
Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992

Les décisions du Bureau du Comité Régional du 14 mai 2007 à Rennes

I) Bureau du C.R.B. élargi aux organisations professionnelle le 19 juin à Rennes (au siège de l'U.D. 35)

- **Décision de faire participer les Unions Locales à cette rencontre.** Il ne s'agit pas d'une rencontre sur les U.L. ni sur la préparation de la Conférence sur les U.L. mais bien d'associer les Unions Locales à la réflexion du « comment travailler ensemble » quand nous évoquons la nécessité de croiser professions et territoires pour aller en direction des syndicats.
- Charge aux U.D. de définir la participation des U.L.

II) Conférence Régionale des 8 et 9 novembre

- Pour un Comité Régional qui s'appuie sur les besoins des organisations territoriales et professionnelles, **un collectif** (sous la responsabilité de Didier Baugas assisté de Jacques Paugam) **travaille sur un questionnaire qui sera affiné le 19 juin** (rencontre régionale pro et interpro).
 - Quelles pertinence de l'activité régionale en lien avec :
 - * les enjeux régionaux (voir pages 2 et 3, extrait de l'intervention de Christian Peltais).
 - * Les lieux d'intervention et de dialogue social : C.E.S.R., ARACT, COPIRE, AEB... et sur les territoires : Conseils de développement...
 - Place et rôle des différentes structures professionnelles et interprofessionnelles de la C.G.T. pour appréhender ensemble les enjeux et peser sur les choix qui ont des conséquences sur la vie des salariés.

- **Bilan depuis la dernière Conférence Régionale** (fin juin) sous la responsabilité de Françoise Faucheu avec l'implication de l'ensemble des membres du Bureau.

- **Proposition et élaboration du document préparatoire** (début septembre) : Christian Peltais et Thierry Gourlay.

III) Conférence Nationale sur les U.L.

- **Le Comité Régional a en charge de constituer la représentation à la conférence.**
 - 13 camarades de la région, dont Florence Prigent et Thierry Gourlay, membres de la C.E. Confédérale.
 - La composition de la délégation prendra en compte la nécessité de croisement des organisations professionnelles et interprofessionnelles.
 - Elle doit aussi s'appuyer sur la mise en œuvre des orientations du 48^e Congrès (déploiement des U.L., lieux de vie dans les zones, création de syndicats locaux, multipro, expériences du Plan National de Syndicalisation...).

- **Les Unions Départementales ont intégré la Conférence dans leur plan de travail ; des U.L. prennent des initiatives**, initiatives qui porteront d'autant plus que les syndicats seront partie prenante de la réflexion.

Le document commun pour la préparation de la conférence sur les U.L. est reproduit dans le supplément au Peuple du 7 mars 2007.



- **Est retenue l'idée d'une initiative, début 2008, sur les U.L.** dans le prolongement de la Conférence Nationale.

IV) C.E.S.R.

- **Le renouvellement du C.E.S.R. aura lieu dans le courant du deuxième semestre 2007.**

– La C.G.T. dispose de 9 représentants.

– Les U.D. doivent mettre à disposition des candidatures prenant en compte rajeunissement et féminisation, pour le bureau du 15 juin.

V) Filière automobile

- **Contacts en cours, notamment avec les Fédérations de la Métallurgie, de la Chimie, des T.H.C.** pour une rencontre régionale entre les syndicats des entreprises, donneurs d'ordre, les sous-traitants et les organisations territoriales de la C.G.T.

Sommaire

Les décisions du Bureau du Comité Régional du 14 mai 2007	p. 1
Rencontre régionale du 19 fév. à Rostrenen Extrait de l'intervention de C. Peltais	p. 2
Séance plénière du C.E.S.R. du 14 mai "pour une stratégie Foncière en Bretagne" Intervention de J.E. Coatrieux	p. 3
Formation professionnelle : la C.G.T. propose une rencontre régionale aux autres organisations syndicales	p. 4
Bref compte rendu de l'Assemblée Générale de Loisirs et Tourisme le 19 avril à Ploufragan	p. 4
NAO des résultats encourageants chez Bonduelle Traiteur à Rospenden	p. 4

**Extrait de l'intervention de
Christian Peltais lors de la
rencontre du 19 février à Rostrenen**

Les enjeux sur la région

Ainsi, nous nous inscrivons dans l'orientation du 48^e congrès. L'extrait du document d'orientation, repris sur l'invitation, pointe bien cette nécessité : « Le comité régional devient un lieu où le croisement des structures et des activités professionnelles et interprofessionnelles est indispensable. Ses modes de fonctionnement pourraient évoluer en ce sens en y incluant les responsables de bassins d'emploi et les professions dans la réflexion régionale. Le Comité Régional, avec les professions, pourrait définir des objectifs prioritaires en matière de syndicalisation et le périmètre le plus adapté des bassins d'emploi. »

C'est donc un enrichissement de l'activité C.G.T. sur la région qui est recherché par une amélioration du travail ensemble, professions et territoires. Cela correspond également à l'analyse faite lors du 48^e congrès qui indique notamment que la dimension territoriale et interprofessionnelle de la revendication prend de l'importance et qu'il nous faut encore plus investir les nouveaux lieux d'intervention et de dialogue social sur le territoire.

A ce niveau de mon introduction, pour éviter tout mal entendu sur ces nouveaux lieux d'intervention, je précise sur je ne suis pas pour tout ramener à l'échelon régional, bien au contraire. En matière de démocratie plus on se rapproche du syndicat, du lieu de vie, plus on est en lien avec le vécu des salariés et c'est dans ce sens qu'il faut aller.

La conférence régionale de juin 2004 avait pointé la nécessité d'un travail croisé entre territoire régional et professions. La même année, le 13 août 2004, le processus de décentralisation, entamé en 1982, a franchi une nouvelle étape avec la phase 2 de la décentralisation.

Les régions politiques ont maintenant un rôle accru, voire décisionnel dans plusieurs domaines, dont certains en codécision avec l'Etat.

Ce qui s'était amorcé en 1982 prend donc une dimension encore plus grande. Il est indéniable que des pouvoirs de décision ou d'orientation reviennent aujourd'hui aux régions, même si l'Etat, à travers le Préfet de Région, conserve une forme de maîtrise et d'intervention sur les politiques régionales.

Nous sommes dans une échelle complètement nouvelle de transformation du rôle de l'Etat et du rapport entre Région, Nation et Europe et ceci dans un contexte de mondialisation. Plusieurs conceptions de l'organisation des nations et de l'Europe placent les régions et les territoires au cœur de leur stratégie.

Dans ce contexte, la région C.G.T. doit être un outil au service de la démarche revendicative à travailler dans les syndicats et la part que nous consacrons, au travers de notre investissement dans les différentes institutions, doit se nourrir de cette démarche revendicative. On constate tous les jours que de plus en plus de décisions prises régionalement impacteront la vie des salariés.

C'est le cas avec l'élaboration par la région du schéma régional des formations, avec des orientations qui ne sont pas neutres, de même pour le schéma régional de développement économique et le contrat de plan Etat-Région qui sont pour l'essentiel axés sur l'efficacité et la compétitivité du territoire.

Le risque est sérieux que le contenu de tous ces documents s'inscrive et participe à la production d'inégalité et de mise en concurrence des territoires et des salariés qui y travaillent et y habitent.

Les salariés de territoires différents pourraient donc entrer en compétition, mais également les salariés d'une même profession sur des territoires différents.

C'est un des risques majeurs : que la décentralisation n'accentue la production d'inégalités sociales. C'est d'ailleurs ce qui est ressenti par les Français dans un récent sondage dont une bonne partie considère, soit que la décentralisation est allée trop loin, soit qu'il faut en arrêter le processus. C'est une véritable interpellation pour tout le syndicalisme, sans

doute liée aussi à la conception de l'Etat garant d'une certaine égalité, sur l'ensemble du territoire national, mais aussi d'un état dont le rôle est perçu en retrait. Mais, cette appréciation se situe aussi au regard de ce que produit déjà le type de décentralisation qui se met en place.

Ces réalités ont déjà des conséquences directes. La mise en place des pôles de compétitivité démontre dans les faits qu'ils ne sont pas une forme de réponse pour le développement de l'emploi durable. Ils sont sans doute l'exemple type de ce qui lie aujourd'hui les professions et les territoires, ils relancent la nécessité de travailler plus concrètement la question de la responsabilité sociale des entreprises dans les territoires.

Nous vivons encore une nouvelle vague de suppressions d'emplois chez Alcatel, après celle annoncée sur l'automobile, les suppressions d'emplois réalisées en cours dans l'agro (que nous avons estimées à 20 000), n'avons-nous pas à travailler professions et territoires à des propositions qui s'appuient sur les attentes des salariés ? Compte tenu des enjeux sur la Bretagne, de la volonté affichée par les salariés de vouloir continuer à vivre et travailler au pays, travaillons sur ce qui pourrait être le socle d'un véritable statut du travail salarié.

Au moment où le C.E.S.R. vient de décider la mise en place d'un groupe de travail sur la sécurisation des parcours professionnels, et en nous appuyant sur la préparation et le forum du 28 février sur le Nouveau Statut du Travail Salarié, comment professions et territoires interviennent auprès des syndicats pour nourrir notre projet ?

Nous ne pouvons plus nous ignorer et continuer à travailler en parallèle des aspects revendicatifs et des enjeux qui nous sont communs.

Comment pourrions-nous envisager une démarche et un style de travail qui fasse que la région devienne un outil à disposition et au service de tous, pour une véritable confédéralisation de l'activité revendicative, pour pouvoir peser sur des enjeux régionaux et aller dans le sens d'une coopération étroite entre nos organisations.

Suite de la page 2

Au niveau régional, on pourrait considérer qu'il y a **5 grands champs d'intervention** :

Celui sur le développement économique, l'activité industrielle, la recherche et l'innovation. Dans ce domaine, il est mis en place des lieux où nous pouvons intervenir : je pense à l'A.E.B., au C.E.S.R., sans oublier la dimension revendicative en direction du Conseil Régional et du Préfet de Région.

Le deuxième est celui de l'emploi et des conditions de travail. Cela nous renvoie à l'activité au Comité Régional ANPE, aux ASSEDIC dans les commissions paritaires, à la CRAM, dans les CTR. Nous devons travailler pour avoir des positionnements communs et mieux articuler les mandats

des Camarades avec ceux des syndicats dans les entreprises. Je pense aussi aux CE et CHSCT notamment avec la mise en place de l'ARACT.

Le troisième champ est celui de la formation professionnelle. C'est le plus gros budget de la Région et selon l'approche que l'on a, cela nous renvoie au lien entre territoire et entreprise au travers des plans de formation et la mise en œuvre de l'ANI et du DIF (Droit Individuel à la Formation). Dans ce cadre nous avons sorti un « 4 pages » sur la formation et décidé de travailler son contenu dans les syndicats. La mise en œuvre est difficile.

Le quatrième champ est celui des politiques de transport en Région. Chaque bassin de vie, d'activité économique est concerné par les modes

de déplacement des personnes et des marchandises. Le budget transport de voyageurs est le 3^e budget régional. Ne faudrait-il pas porter une revendication qui fédère autour du transport telle que la carte orange ? Le collectif U.I.T. devrait prendre un nouvel élan, une prochaine réunion sur les affaires maritimes est prévue le 5 mars.

Le cinquième champ est celui des services publics. Nous avons à travailler sur des campagnes revendicatives en lien avec les secteurs professionnels, notamment parce que des domaines tels que la santé, l'action sociale, l'énergie, l'éducation, le logement, les transports, sont source de discriminations, du fait des inégalités de traitement, du coût et des zones d'habitation.

La session du CESR du 14 mai 2007 avait à l'ordre du jour le rapport d'étude intitulé: Pour une stratégie foncière en Bretagne.

La C.G.T. est présente dans la commission qui a réalisé cette étude et elle s'est énormément investie sur le contenu. Beaucoup des éléments qu'elle a soumis à la commission ont été repris dans cette étude.

Lors de la séance, Jean Edmond COATRIEUX est intervenu pour la C.G.T. afin d'apporter quelques précisions.

"Le rapport qui vient de nous être présenté met en évidence la nécessité pour la région de mieux maîtriser les enjeux liés au foncier pour la mise en œuvre d'un développement qui prend en compte les aspects économiques, sociaux, et environnementaux. En effet, bien plus qu'une question technique, le foncier est au cœur de la grande majorité des actions que mènent les collectivités territoriales.

Lors des travaux de la commission, nous avons pu constater que les approches existantes, en termes de gestion foncière peuvent apparaître contradictoires, voire en concurrence, en fonction des professions exercées ou de la place occupée dans la société.

Si tout le monde semble d'accord pour admettre que le foncier est une denrée qui se raréfie et qu'il convient donc de le gérer au mieux, des différences voire des divergences surgissent dès lors que l'on aborde les questions "Pourquoi ?", "Pourquoi ?", "Comment. ?"

- Il y a ceux qui pensent que le foncier est une marchandise comme les autres et qu'il convient de laisser faire le marché ;

- Il y a ceux qui considèrent qu'une gestion foncière n'est pas une compétence régionale et que la gestion relève des collectivités locales.
- Il y a aussi toutes les concurrences réelles entre les différents usages du foncier.

Dans ces conditions, cette étude constitue une base pour la construction d'une stratégie foncière régionale qui permette l'émergence d'un développement durable dans ces trois aspects : économiques, sociaux et environnementaux.

Si la CGT partage les préconisations du CESR sur le foncier, elle souhaite toutefois attirer l'attention sur quelques points :

1. Comment définir une stratégie foncière à long terme quand les secteurs économiques établissent des stratégies sur 2 ans voire 3 ans maximum ?
2. Aménagement durable du territoire et mise en concurrence ne font pas bon ménage. Il y a donc là un rôle essentiel de la région pour définir des cohérences en matière d'aménagement en dépassant les mesures d'accompagnement des politiques locales.
3. Lorsque l'on compare les coûts du foncier, on s'aperçoit que ce qui détermine le prix ce n'est pas le foncier en tant que tel, mais l'existence ou pas de services de proximité, d'infrastructures de transport, d'équipements collectifs, de services publics. Nous nous retrouvons donc devant un paradoxe où les investissements effectués par les collectivités locales, financés par les contribuables, contribuent à l'enchérissement des terrains au profit des promoteurs immobiliers. A quand dès lors une taxe sur la spéculation immobilière, via le foncier, qui

mettrait réellement fin aux pratiques que nous constatons chaque jour ?

4. D'une manière générale, les collectivités locales se sont constituées des réserves foncières pour le développement économique mais pour ce qui concerne l'habitat, force est de constater que ces collectivités agissent surtout en fonction des opportunités. N'est-il pas devenu nécessaire que sur chaque réserve foncière destinée à l'économie il y ait une partie pour le logement social ?

L'étude s'intitule ***pour une stratégie foncière régionale...*** Comme l'a fort bien démontré l'étude réalisée par la DRE (Direction Régionale de l'Équipement de Bretagne) en 2004, la Bretagne se compose de 4 grands types de territoires, ce qui suppose des stratégies adaptées afin de faire face aux disparités constatées.

Certaines auditions effectuées par la commission ont insisté sur les aspects de proximité et de démocratie comme un maillon essentiel pour la construction d'une stratégie foncière. L'échelon communal est l'outil qu'il convient de valoriser dans une telle démarche.

Dans l'étude de préfiguration à la création de l'EPF, la DRE insistait sur le fait que la création d'un EPF se fondait sur un double principe de mutualisation et de solidarité. Il reste encore beaucoup à gagner pour que ces notions trouvent leur début de concrétisation.

Enfin, si la gestion foncière constitue un enjeu pour la région, il reste aussi à convaincre l'ensemble des collectivités pour que ces enjeux soient aussi au cœur de leurs préoccupations. Ce sera normalement l'un des rôles de l'EPFR, à la condition qu'il mette les moyens nécessaires au service d'un fonctionnement efficace".

- ⇒ **Accords sur la Formation Professionnelle**
 ⇒ **Renouvellement du CA de l'AGEFOS-PME**



Le Comité Régional C.G.T. Bretagne souhaite une rencontre entre les organisations syndicales régionales (C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.C., F.O.)

En Septembre 2003, les 5 organisations syndicales représentatives des salariés ont signé avec le MEDEF et la CGPME l'Accord National Interprofessionnel sur la Formation professionnelle.

La CGT a été force de proposition tout au long des négociations qui ont précédé cet accord ; depuis sa signature, elle a pris toute sa place dans les négociations des accords concernant les 2 réseaux d'OPCA interprofessionnels (AGEFOS et OPCAREG), ainsi que dans les instances qui en découlent, au niveau national et régional : CPNFP, CPNAA, FUP, CNFTV, OPCAREG, AGEFOS-PME.

Le 19 juin prochain, aura lieu le renouvellement du bureau de l'AGEFOS-PME Bretagne.

Normalement, ce devrait être l'occasion d'un renouvellement par rotation : la Présidence ayant été assurée depuis 2 ans par la CFDT, un autre syndicat du collège salarié devrait prendre ce poste. C'est ainsi que les choses se passent au niveau du siège national de l'AGEFOS-PME ainsi que dans toutes les autres régions : les 5 syndicats assurent ou la Présidence ou la Vice-Présidence à tour de rôle. Le vice-président national ac-

tuel appartient à la CFDT, le précédent était de FO, et il succédait à un président CGT.

En Bretagne, la rotation n'a pas eu lieu depuis au moins 4 mandatures, c'est-à-dire 8 ans : la CFDT succède à la CFDT. La Bretagne joue les mauvais élèves en matière de démocratie et suscite des incompréhensions.

La CGT prend toute sa place dans les débats et décisions de l'AGEFOS-PME Bretagne : assiduité maximale, interventions sur la politique, participation aux groupes de travail ... et ceci dans la concertation avec les membres des autres O.S. ; elle dispose même du seul administrateur actuel ayant aussi un mandat national au siège de l'AGEFOS (Catherine BIGOT, membre de la Commission Nationale de Formation).

Afin de discuter entre les 5 OS responsables de l'application des accords sur la Formation Professionnelle des priorités à faire valoir de manière générale et du renouvellement du CA de l'AGEFOS-PME Bretagne en particulier, nous souhaitons une rencontre qui réunirait les 5 responsables régionaux des O.S. avec leurs administrateurs.



Assemblée Générale de Loisirs et Tourisme

Celle-ci s'est déroulée dans une atmosphère assidue, dans les locaux de la CMCAS-EDF de Ploufragan, dans les Côtes d'Armor, le 19 avril.

65 camarades issus de comités d'entreprise et organismes équivalents ont suivi les travaux avec la participation de Jean-Louis Fournier, Président de l'ANCAV.

La présence de Jean-Edmond Coatrieux pour l'U.D. 22, de Thierry Gourlay pour l'U.D. 29, de Françoise Fauchoux pour l'U.D. 35, de Didier Baugas pour l'U.D. 56 – par ailleurs membre du C.A. – démontre

une prise en compte nouvelle de l'Association par les organisations de la C.G.T. Une présence toute naturelle au regard des débats qui ont mis en relief la nécessité de travailler à la fois la réponse aux besoins des C.E. sur des offres de séjours France, étranger, de développement de la billetterie et la dimension revendicative du droit aux vacances pour tous.

Et ce que cela sous-tend d'évolutions de l'Association pour plus d'efficacité, plus de proximité sur fond de mutualisation des moyens à mettre en œuvre.

Vous pourrez, dès la mi-juin, vous procurer l'intégralité du rapport d'ouverture, le numéro spécial du bulletin Adher'ltb, près de votre U.D. ou de Loisirs et Tourisme ou en consultant le site de l'Association www.asso-ltb.fr

Le Conseil d'Administration du 19 avril 2007 :

NOMS	Prénoms	Représentant :	Situation	Responsabilité
BAUGAS	Didier	U.D. C.G.T. 56	Réélu	
GOURMELON	Josiane	C.E. de la CPAM de Brest—U.D. C.G.T. 29	Elue	Trésorière
HAMELIN	Jean-Claude	U.D. C.G.T. 35	Réélu	Secrétaire Général
KERHERVE	Jean-Pierre	C.E. Papeteries de Mauduit - 29	Réélu	
LE BARS	Hervé	U.D. C.G.T. 22	Réélu	Trésorier adjoint
LE MECHEC	Stéphane	C.E. de Hillrom - 56	Réélu	
LE ROUX	Françoise	C.E. de Carrefour St Brieuc - 22	Elue	
PAUGAM	Jacques	C.R.B. C.G.T.	Réélu	Président
SURGET	Yannick	C.E. de la C.A.F. - 35	Réélu	

Négociation salariale 2007 Des résultats encourageants chez Bonduelle Traiteur Rosporden

Mutuelle

La direction partage les futures augmentations annuelles et porte la part patronale à 60 % ; gain pour le salarié : 0,35 % en moyenne (1)

Solde de modulation

A titre exceptionnel, il a été décidé le paiement partiel ou total des heures positives ou l'imputation partielle ou totale de ces heures dans le C.E.T.

Salaires bruts réels (période du 01.07.07 au 30.06.08)

Augmentation générale du salaire de base de 2,45 % en moyenne (2), répartie entre 4,39 % (coefficient 135) et 2,30 % (coefficient 195) applicable au 01.07.07

Augmentations individuelles

Il est garanti une progression de 0,4 % (3) au titre des augmentations au mérite.

Paiement des samedis en 6^e jour

A partir du 3^e samedi, en semaine à 6 jour, (les heures effectuées sont majorées de 20 %)

A partir du 1^{er} samedi en semaine à 6 jours (prime de saison de 45 € brut)

A partir du 5^e samedi en semaine à 6 jours (prime de saison de 25 € brut)

Gain pour le salarié : 0,4 % (4)

**Soit au total : 3,20 % + 0,40 % = 3,60 %
(1+2+3) + (4)**